



ASSOCIATION CHATEAUX FORTS D'ALSACE

Heiligenstein, le 28 janvier 2018

Cher Stéphane Bern,

L'association Châteaux forts d'Alsace connaît votre attachement aux châteaux forts de notre région et se réjouit de la mission sur le patrimoine qui vous a été confiée par le président Emmanuel Macron.

L'Alsace compte aujourd'hui plus d'une centaine de ruines situées sur le contrefort alsacien des Vosges. Ce qui fait leur particularité, c'est leur nombre, leur qualité (ils sont tous ou presque classés Monuments historiques) et l'attachement que leur portent les Alsaciens. Ces châteaux ne sont pas des châteaux morts et abandonnés ; ce sont au contraire des châteaux bien vivants. Pour les préserver et les maintenir libres d'accès, de nombreuses associations se sont créées ; elles fournissent un travail exemplaire et spectaculaire. Ce grand mouvement, qui s'est régénéré depuis une quinzaine d'années, peut s'esouffler, si à ses côtés les acteurs publics ne maintiennent pas des financements pour des travaux qui demeurent nécessaires.

Votre mission constitue une perspective très motivante pour pallier certaines des difficultés rencontrées dans ce domaine. Nous avons alerté les associations ou les propriétaires publics et privés pour qu'ils portent à votre connaissance l'état dégradé de très nombreux sites. Néanmoins, comme elles sont souvent très éloignées des débats sur le patrimoine, nous ne sommes pas certains qu'elles aient signalé ces sites à votre attention.

Nous souhaitons vous adresser cette note pour vous permettre de mieux identifier les particularités de cet ensemble et vous proposer par ailleurs quelques pistes de réflexion.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces réflexions et propositions et vous prions de croire à l'expression de notre considération.

Guillaume d'Andlau

Président

Cc :

Madame Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture et de la communication

Mme Anne MISTLER, Directrice DRAC Grand Est

M Bruno STUDER, président de la commission Culture, assemblée nationale

M Jean ROTTNER, président Région Grand Estn

M Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental du Bas-Rhin

Mme Brigitte KLINKERT, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

M Guillaume POITRINAL, président de la Fondation du Patrimoine

M Pierre GOETZ, délégué régional Alsace, Fondation du Patrimoine

M Jean de LAMBERTYE, président de la Demeure Historique

M Marc GROUVEL, délégué régional de la Demeure Historique

M Philippe TOUSSAINT, président des VMF

M Stanislas KRIEG, délégué du Bas-Rhin, VMF

M JEHIN, délégué du Haut-Rhin, VMF

Note à l'attention de Stéphane BERN, chargé d'une mission sur le patrimoine par le Président de la République

Les châteaux forts d'Alsace : Un patrimoine particulier par leur nombre et par leur état de ruine

Un patrimoine unique mais des châteaux en péril

Un témoignage inestimable de l'architecture militaire médiévale de l'Alsace

L'Alsace est riche en édifices religieux et centres villes de l'époque du Moyen Âge. En revanche, hormis ces ruines de châteaux forts, il ne subsiste pas grand-chose de l'architecture militaire médiévale.

Des sites qui participent à l'imaginaire romantique des ruines

Peu à peu ensevelis sous la nature environnante, utilisés parfois comme carrières par les villageois ou simplement laissés à l'abandon pendant des siècles, les châteaux forts d'Alsace ont suscité l'attention des historiens locaux et des premiers randonneurs de l'époque romantique.

Depuis cette époque, ils participent à l'imaginaire et au paysage régional. Ils sont depuis longtemps l'objectif de nombreuses balades grâce à l'ouverture et l'entretien de multiples chemins qui y accèdent par le Club Vosgien. Ils offrent des points de vue remarquables sur la plaine d'Alsace et sur les vallées des Vosges.

Un ensemble de châteaux

De ces châteaux l'on pourrait décider de n'en garder qu'une poignée restaurée à l'image du Haut-Koenigsbourg ou en ruines à proximité. Ils seraient les témoignages d'un temps révolu. Or l'intérêt de ces châteaux réside dans le nombre impressionnant qui a traversé l'histoire troublée de l'Alsace pour arriver jusqu'à nous.

Pour ces raisons et au-delà des cas qui auraient pu être portés à votre connaissance, nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion d'ensemble sur ces châteaux, sur les moyens à y consacrer pour les consolider et pour soutenir le mouvement associatif qui en assure l'entretien et l'animation.

Des monuments à rénover ? : un pari difficile pour des ruines dépourvues d'usage propre

Des ruines sans usage mais tant aimées

La plupart de ces châteaux, une fois abandonnés, sont revenus à la nature et se trouvent aujourd'hui situés en milieu ou en bordure de forêt. Ils sont depuis longtemps ouverts à tous et d'accès gratuit, offrant ainsi de formidables occasions de balades pour petits et grands. C'est une des raisons du très fort attachement des Alsaciens à ces ruines. Cela s'est exprimé par la création récente de très nombreuses associations castrales. Elles sont le fruit d'initiatives individuelles qui ont décidé de fédérer les bonnes volontés pour tenter de stopper leur dégradation.

La tâche réalisée et à réaliser est immense. La générosité et les compétences de ces centaines de bénévoles rassemblés sont grandes. C'est en partie grâce à ce mouvement, qui a connu un grand regain de dynamisme depuis quinze ans, que ces ruines ont pu être conservées.

Ne pas casser la dynamique associative

Malgré l'énorme travail accompli, cela ne suffit pas. Dans de nombreux cas, des interventions d'entreprises spécialisées sont nécessaires. Les travaux à réaliser sont dangereux, trop importants, trop techniques.

La réduction des financements publics, en particulier ceux des départements, peut porter un coup fatal à cette belle dynamique, qui associe l'engagement et la mobilisation des citoyens à la présence de financements publics. Les bénévoles risquent de se décourager s'ils voient à côté de leurs efforts des murs se fissurer, voire s'effondrer, des lieux se fermer progressivement, faute d'argent pour les consolider.

Monuments à rénover/ monuments à consolider

On a beaucoup parlé, à propos de votre mission, de l'identification des monuments à rénover en priorité. Sur ce point les ruines souffrent d'un paradoxe : abandonnées à elles-mêmes, les ruines ne sauraient demeurer ce qu'elles sont : elles perdraient vite leur accessibilité et leur stabilité. Or il faut pouvoir, aujourd'hui de plus en plus, justifier la finalité des efforts destinés à maintenir en l'état des sites dépourvus de toute forme d'usage propre à un édifice.

Des mesures particulières pour les ruines

Pour ces raisons, nous souhaiterions que dans votre réflexion la spécificité de ces situations se traduise par des dispositions particulières.
Nous pensons à cela pour les ruines en accès libre bénéficiant de la présence d'une association pour en assurer l'entretien et l'animation.

Des taux d'intervention publique à hauteur de 95%.

En Alsace, l'essor associatif a été en partie soutenu par une intervention accrue des collectivités dans le financement des travaux. En 2000, un audit de l'état sanitaire des châteaux forts du Bas-Rhin a été réalisé. L'étude montrait la nécessité d'une intervention rapide et régulière sur des châteaux dont certains étaient fermés aux promeneurs pour des raisons de sécurité.

Des aides publiques qui ne peuvent dépasser 80% sauf mesure dérogatoire

La loi ne prévoit pas de plafond pour le montant des subventions publiques pour financer des travaux. Néanmoins, un décret de 1999 précise que : « Le montant de la subvention de l'Etat ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur, sauf dispositions particulières fixées par décret pris sur le rapport du ministre chargé du budget et du ministre de la culture.

Philippe Richert, président du Conseil général du Bas-Rhin à l'époque, a compris que ce taux de 20 % du financement à la charge du propriétaire (petite commune, association ou propriétaire privé) restait considérable au regard d'édifices qui n'ont d'autre utilité que celle d'exister.

Le conseil général a, en conséquence, mis en place un dispositif spécial pour augmenter le taux de financement des travaux de mise en sécurité sur des ruines de 20 à 40%. Cela de telle manière que le propriétaire public ou privé ou tout intervenant se substituant à lui n'ait plus à sa charge qu'une part minimale (5%) du coût des travaux.

Cette mesure a fait passer le taux d'intervention des pouvoirs publics de 80 % maximum à 95% et a permis pendant longtemps d'accompagner et de compléter le travail des bénévoles. Le retour à 80 % est aujourd'hui un frein considérable à la mobilisation des financements.

Même si nous sommes conscients qu'aujourd'hui la mobilisation de 95 % d'aide publique est un défi, nous souhaiterions qu'un tel dispositif devienne de droit commun pour des travaux de mise en sécurité des ruines.

Des abondements automatiques pour les souscriptions populaires en faveur des ruines

La Fondation du patrimoine a initié depuis un certain temps des souscriptions populaires pour mobiliser les donateurs en faveur d'un monument. La légitimité qu'apporte la Fondation et les moyens dont elle dispose sont une aide non négligeable pour les projets des associations. C'est le cas en Alsace pour des travaux à venir pour les ruines des châteaux du Geroldseck et pour ceux de la Wasenbourg.

Malheureusement, pour ces sites, les résultats de la collecte sont plus mitigés. On se mobilise plus pour un patrimoine dont on ressent l'utilité et le côté pratique. La cause est plus attractive.

Pour les ruines qui ont plus de mal à trouver une aide auprès des donateurs, nous souhaiterions que la Fondation du Patrimoine puisse prévoir un abondement automatique pour les sommes collectées et des frais de gestion limités.

Une catégorie spéciale pour les ruines dans le cadre de lotos

Nous avons compris qu'une des pistes étudiées était la possibilité d'organiser une loterie. Nous n'avons pas d'éléments sur les modalités de sélection des sites qui bénéficieront de ces financements. Nous imaginons cependant que, face à d'autres monuments dont la rénovation permettrait de leur donner une nouvelle vie, il sera difficile de défendre la consolidation de ruines.

Pour cette raison nous souhaitons qu'au niveau national une catégorie «ruine» soit instituée afin de permettre l'affectation de financements à cette cause.

Le mécénat en faveur des associations qui oeuvrent à l'entretien des ruines appartenant à des personnes privées.

Un certain nombre de ruines de châteaux appartiennent à des personnes privées. Celles-ci sont néanmoins en accès libre, depuis longtemps incorporées dans le réseau des nombreux chemins balisés qui parcourent les Vosges.

Souvent laissées à l'abandon par leurs propriétaires car elles ne représentent que des charges et aucune recette, elles ont été prises en charge par des associations de bénévoles. Ces associations l'ont fait en passant une convention avec le propriétaire qui les autorise à intervenir sur le site et à mener des travaux.

La totalité ou une grande partie des ressources des associations proviennent de la collecte de dons. Elles ont voulu faire bénéficier leurs donateurs des mesures de défiscalisation sur le don puisqu'elles inscrivent leurs missions dans une action d'intérêt général.

Pour sécuriser leur position, elles ont sollicité de l'administration fiscale un reçu fiscal.

Celle-ci leur a refusé la reconnaissance de l'intérêt général. Elle a estimé dans les cas considérés qu'une association n'a pas vocation à entretenir le monument à moins d'en être locataire, emphytéote ou de bénéficier d'une convention spécifique.

L'entretien du monument et non la valorisation culturelle du site, induit l'administration à considérer que l'activité de l'association bénéficie davantage au propriétaire qu'au public, ce qui exclut la reconnaissance d'intérêt général.

Cette prise de position, cohérente par rapport à la doctrine fiscale en vigueur, est choquante au regard des l'action réalisée par ces associations et l'environnement dans lequel se situent ces ruines.

Cette non-reconnaissance a deux effets :

- Priver ou réduire drastiquement les possibilités d'aides financières en provenance de personnes privées ou d'entreprises ;
- Démotiver les bénévoles qui ne se sentent pas reconnus dans leur travail et leur action.

Nous demandons que, pour ce type de cas, la doctrine fiscale soit revue afin de faciliter l'acceptation de la reconnaissance fiscale et que la convention soit facilitée.

Châteaux forts d'Alsace en difficulté

Par ailleurs, dans le cadre de votre mission nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur les sites suivants.

Châteaux fermés totalement ou partiellement pour des raisons de sécurité

Bas-Rhin

Lutzelhardt
Grand-Arnsbourg
Vieux Windstein
Freudeneck
Greifenstein
Grand Geroldseck
Châteaux d'Ottrott
Guirbaden
Oedenbourg

Haut-Rhin

Haut-Ribeaupierre (Ribeauvillé)
Pflixbourg
Haut-Eguisheim
Morimont

Accessibles mais comportant des risques d'écroulement qui nécessitent des travaux assez urgents / Certains étant déjà programmés ou identifiés

Bas-Rhin

Hohenbourg
Wasigenstein
Petit-Geroldseck
Haut-Barr
Ochsenstein
Frankenbourg
Oedenbourg
Wasenbourg
Salm
Hagelschloss
Dreistein
Landsberg
Haut-Andlau
Bernstein

Haut-Rhin

Bilstein Urbeis
Reichenstein
Blochmont
Hohnack
Schrankenfels
Hugstein
Ferrette
Landskron
Wildenstein

A noter que sur le chemin des châteaux forts, deux châteaux situés en Moselle sont en grande difficulté. Ce sont le Waldeck et le Falkenstein.